

pendant la Fronde, et un autre traité avec Cromwell (1), « toujours nourrissant leur rêve de république au sein du royaume? » L'histoire nous a-t-elle laissé ignorer que le Chancelier Le Tellier saisit, en 1683, un plan d'union générale entre les protestants dans les provinces de Poitou, de Saintonge, de Guyenne, de Dauphiné et de Languedoc? Ne sait-on pas que ce fut la prise d'armes des réformés, pendant la même année qui hâta la révocation? Dans le remarquable rapport rédigé par le duc de Bourgogne sur les causes et les suites de cette grave mesure, on voit que le prince eut sous les yeux les *preuves authentiques* de leurs liaisons criminelles avec Cromwell et le prince d'Orange. En prenant six fois les armes sous Louis XIII, les réformés avaient de fait déchiré eux-mêmes l'Édit de Nantes et, depuis cette époque, ils en avaient violé les dispositions principales par d'innombrables contraventions, juridiquement constatées.

Et lors même qu'il serait parfaitement démontré, que les protestants fussent alors dans l'impuissance réelle de se soulever, on se demande si une sage et prévoyante politique ne devait pas conseiller l'abolition complète de cette charte exceptionnelle arrachée à la royauté par l'insurrection? Des hommes d'une autorité considérable, parmi lesquels nous mettons en première ligne M. Pierre Clément, n'hésitent point à reconnaître que l'Édit de 1685, fut suffisamment motivé par la crainte de l'avenir, par l'absolue nécessité de garantir la monarchie et le territoire de la France contre des dangers éventuels. Qu'on arrivait à ce but, en réduisant d'avance à l'impossibilité de nuire, un parti hostile, ardent, puissant, discipliné, qui n'eût pas manqué sans doute, de saisir une occasion favorable, après la mort d'un prince invincible, de lever, sous la minorité de ses fils, l'étendard de la révolte.

Les doctrines et les guerres civiles de la réforme, avant et après l'Édit de Nantes, nous semblent justifier suffisamment l'opinion du savant historien de Colbert.

« L'intérêt politique, dit M. le duc de Noailles, poussa évi-

(1) *Hist. de madame de Maintenon*, par le duc de Noailles. t. II, p. 269.